

La sécurité sanitaire des aliments remise en cause par les résidus de pesticides

Si la sécurité sanitaire des denrées d'origine animale est satisfaisante, le taux de non-conformité des produits végétaux est en revanche préoccupant. En cause ? Les pesticides.

Le ministère de l'Agriculture a publié le 21 novembre le bilan des plans de surveillance et de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments mis en œuvre au cours de l'année 2012.

"La très grande majorité des 400.000 analyses a donné des résultats conformes au regard des seuils de contamination fixés par les réglementations européenne ou française, au delà desquels les produits sont considérés non conformes car pouvant présenter un danger pour la santé humaine", indique la Direction générale de l'alimentation, en charge des contrôles.

Le taux de conformité des plans réglementaires varie effectivement de 98,9% à 100% pour la production animale. En revanche, il tombe à 88,4% en ce qui concerne les résidus de produits phytosanitaires dans les productions végétales. En dehors de certaines non-conformités ponctuelles touchant les produits d'origine animale, comme la radioactivité constatée chez les sangliers du nord-est de la France, c'est bien la question des résidus de pesticides dans les fruits et légumes qui est au cœur de la sécurité sanitaire de l'alimentation.

Présence de pesticides non autorisés

En matière de produits phytosanitaires, rapporte le bilan, 11,8% des prélèvements présentent des résultats supérieurs aux limites maximales de résidus (LMR) et/ou indiquent la présence de substances actives sans autorisation de mise sur le marché (AMM).

Sur les 546 échantillons prélevés à la récolte, 55 présentent des résultats non conformes. Huit échantillons affichent une concentration en résidus supérieure aux limites maximales autorisées. Les substances en cause sont le diméthoate dans six échantillons de cerise, le méthiocarbe dans une laitue et le chlorpyrifos-méthyl dans un céleri branche.

Peut-être plus grave encore, 47 échantillons contiennent des résidus de pesticides ne bénéficiant pas d'autorisation de mise sur le marché pour la culture ayant fait l'objet du prélèvement. Les échantillons présentant les concentrations les plus problématiques ont été prélevés dans des récoltes de fraises et de tomates.

Sur les 143 échantillons réalisés avant la récolte ou ne respectant pas le protocole fixé par les textes réglementaires, 26 permettent toutefois de démontrer la présence de substances actives ne disposant pas d'autorisation de mise sur le marché ou un non-respect des conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques, soit un taux de non-conformité de 18%.

Plus d'un contrôle sur deux donne lieu à des mesures administratives

"Pour les 6.000 contrôles réalisés en 2012, 3.439 mesures administratives (rappels à la réglementation ou mises en demeure de remise en conformité, destructions de produits et de culture) et 61 suites judiciaires ont été mises en œuvre. Des réunions de sensibilisation avec les professionnels ont été organisées et des contrôles ont été renforcés", indique le bilan.

En ce qui concerne le diméthoate, qui semble poser particulièrement problème, les non-conformités ont fait l'objet de réunions d'alerte des professionnels concernés et les contrôles ont été renforcés cette année, précise la Direction générale de l'alimentation. *"Les résultats de 2013 montrent qu'à l'exception d'un cas de mésusage, tous les prélèvements sont conformes. Ce dossier est en discussion au niveau européen dans le cadre de l'approbation de la substance active. Des contrôles renforcés seront maintenus en 2014"*, ajoute cette dernière.

Sur la problématique spécifique du chlordécone en Guadeloupe et en Martinique, le bilan du contrôle de la conformité des productions végétales montre que 9,5% des échantillons prélevés présentent des résultats bruts supérieurs à la limite maximale autorisée. Les résultats d'un autre plan de surveillance, visant à évaluer les liens entre contamination du sol et contamination des denrées végétales, montre par ailleurs que le chlordécone est présent dans 46% des sols échantillonnés en Martinique et 78% en Guadeloupe.

Source : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/archives/rss.php4> (29/11/13)